|  |  |
| --- | --- |
|  | CODIR 2025 - 2026 |
| Samedi 28 juin 2025PV N°1 |

**Présents :** Mme Claudine JANNIC, Christine JEZEGOU, Emilie LE MOINE, Sandrine PIERRE, Nathalie QUELLEC

MM Gwenald GAYDU, Xavier GODAIN, Christophe HOUVRARD, Didier LE BRIS, Gaëtan LUCAS, Nicolas METAYER, Julien MICHEAU, Patrick ROBERT, Fabien THOMAS-RIOU

**Invités :** Kaëlig POINTEL

**Excusés :** Eric BOIVENT, Maureen CONAN, Axel LOZACH, Mickaël LEBRETON Président de la Ligue, Elsa MARTINS

**Secrétaire de séance :** Christophe HOUVRARD

**Début de la séance à 10h à la Maison des Sports de Ploufragan**

La Présidence, Sandrine PIERRE et Nicolas METAYER, accueille les membres du Comité Directeur élus et Kaëlig POINTEL

La séance sera présidée par Sandrine PIERRE.

1. **Validation du PV du CODIR du 23 mai 2025.**

Aucune opposition, aucune abstention.

**Validation à l’unanimité du PV du CODIR du 23 mai 2025.**

1. **CODIR – Démission d’Elsa MARTINS**

Elsa MARTINS, membre du Comité directeur, a exprimé, par mail du 22 juin 2025 envoyé à tous les membres du Comité directeur, sa volonté de démissionner des instances du CD 22.

Les élus prennent acte de cette démission et acceptent la démission d’Elsa MARTINS du Comité directeur du CD 22.

1. **Recours du Trégueux Langueux Basket Armor 22**

Suite à la descente de l’US Yffiniac de RF2 en PRF et au refus de l’ASPTT Saint Brieuc d’accéder au championnat RF2, par application des articles 70 et suivants du règlement sportif, la Commission sportive a placé l’équipe 3 du TLBA 22 en DF2 pour le championnat 1ère phase de la saison 2025 / 2026 alors que l’équipe 3 avait fini à la 4ème place du championnat PRF de la saison 2024 / 2025.

La Présidente du TLBA 22, Agnès GREGOIRE, a déposé un recours auprès du CD 22 pour que la Commission sportive du CD22 réintègre l’équipe 3 féminine du TLBA 22 en 1ère phase du championnat PRF de la saison 2025 / 2026.

Après l’exposé des arguments retenus pour expliquer les raisons du placement de l’équipe 3 en 1ère phase du championnat DF2 de la saison 2025 / 2026, il a été décidé de maintenir la décision initiale et de rejeter le recours du TLBA 22.

Gaëtan LUCAS, Président de la Commission sportive, va donner réponse au TLBA 22 pour justifier du rejet du recours.

1. **Bilan de l’Assemblée Générale 2025 de Pordic**

Cette première Assemblée Générale de l’Olympiade 2024 – 2028 a eu des retours positifs des élus des associations affiliées au CD 22 et des bénévoles du club du BB Pordic.

En complément de l’Assemblée Générale, les finales des coupes départementales qui se sont déroulées le samedi 14 juin 2025 ont connu une très belle affluence.

* + - Associations absentes à l’Assemblée Générale

Il est rappelé, par les Statuts du CD 22, que la présence des associations affiliées au CD 22 est obligatoire, et les dispositions financières fixent une amende de 100€ pour absence injustifiée. Or, il est noté sur le PV de l’Assemblée Générale 2025 que les associations de Ploulec’h BB, Octopus Basket Plouha, Beaussais BC et ESA Porhoët étaient absentes à l’Assemblée Générale de Pordic.

Concernant Beaussais BC, les membres du CODIR ont retenu que le club participe exclusivement aux championnats et activités du CD 35. Le club était représenté à l’AG du CD 35 et il a donc été acté de ne pas amender l’association sportive

Concernant Octopus Basket Plouha, les membres du CODIR ont pris en considération qu’un seul licencié était qualifié à la date de l’AG et donc acté de ne pas amender l’association sportive

Concernant Ploulec’h BB et ESA Porhoêt, les membres du CODIR ont pris en compte la récurrence des absences aux dernières AG et acté d’amender les associations sportives selon les dispositions financières du CD 22.

1. **Assemblée Générale des clubs**

14 AG club ont eu la présence d’un élu du Comité directeur.

Ce week-end, des membres du CODIR seront présents à d’autres AG.

Pour les prochaines saisons, il est demandé aux clubs de fixer leurs AG en dehors des AG du Comité fixée au vendredi 5 juin 2026 et de la Ligue fixée au samedi 20 juin 2026.

1. **Objectifs de la saison 2025 / 2026**

Pour un meilleur travail des différentes Commissions, il est demandé aux Commissions d’avoir une communication transversale, d’ouvrir les Commissions à des membres extérieurs au CODIR et de rédiger des comptes-rendus sous quinzaine pour chaque réunion de Commission et de les transmettre.

Il est également demandé aux Présidents de Commissions d’anticiper les réunions via le drive mis en place par François GUEGAN.

1. **Open PRF - PRM : lieu à fixer**

Trois clubs, Lannion TB – US Yffiniac – BB Pordic, ont postulé à l’organisation de l’Open PRF - PRM qui se déroulera le dimanche 21 septembre 2025.

Après étude des conditions d’organisation de la manifestation qui imposent une proximité entre les deux salles demandées, il a été proposé aux membres du CODIR de choisir l’une des trois propositions.

**A l’unanimité des membres présents, les élus du CODIR ont décidé de choisir l’US Yffiniac.**

1. **Tour de table**

Un mail fédéral du 25 juin 2025 notifie que l’association Trégastel OS a demandé et obtenu le changement de dénomination. A compter du 1er juillet 2025, l’association se nommera Trégastel Basket Ball.

**Clôture du CODIR**

Sandrine PIERRE, Présidente de séance, clôture ce comité directeur à 12h00, souhaite de bonnes vacances aux membres du CODIR et donne rendez-vous au CODIR du vendredi 5 septembre 2025.

**La Co - Présidente du CD22 Le Secrétaire Général**

**Sandrine PIERRE Christophe HOUVRARD**

